



## Préavis municipal n° 04 – 2018

### Réfection d'un tronçon de la Route de Sullens Demande d'un crédit d'investissement

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de solliciter l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la réfection du dernier tronçon de la route de Sullens.

#### **1. PREAMBULE**

Pour rappel, le bas de la route de Sullens a fait l'objet d'un réaménagement important en 2009. C'est dans le cadre de la réalisation des aménagements de nos espaces publics que ces travaux furent entrepris.

Avec la création de la route cantonale RC 177, la partie supérieure de la route a été démantelée et remplacée par un chemin bétonné permettant l'accès aux parcelles agricoles.

Reste encore un secteur qui n'a subi aucune réfection. Il s'agit du secteur compris entre le chemin de Praz-Riond et le chemin du Mont-Blanc. (en rouge ci-dessous)



Vestige de l'ancienne route cantonale qui menait à Sullens, ce tronçon n'a fait l'objet d'aucune réfection depuis plus de 40 ans.

Il dessert quelques quartiers de villas, le garage et la station service et permet également aux véhicules agricoles d'atteindre les parcelles situées à l'est du village.

Pour ces raisons, la Municipalité est d'avis qu'il est temps de procéder à la réfection de cette route et ceci d'autant plus que les grands travaux liés à la RC 177 sont maintenant terminés.

## **2. TRAVAUX**

Le secteur concerné mesure 145 m de long sur une largeur d'environ 7 m ce qui représente une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup>. L'enrobé y est très dégradé, montrant de nombreuses fissures et de trous en formation. On constate également que plusieurs pavés en bord de route sont déchaussés.

A l'instar de ce qui avait été constaté en 2008 sur le tronçon inférieur, la réfection ne consiste pas seulement à refaire l'enrobé, mais aussi à retravailler l'encaissement de la chaussée qui n'assure plus la portance nécessaire.

Dès lors, les travaux consistent à réaliser les étapes suivantes :

- raboter et évacuer le bitume existant
- changer les bordures et les pavés
- renforcer et régler l'encaissement de la route par l'apport de gravier
- poser le nouveau revêtement en deux couches, une couche de fond d'une épaisseur de 8 cm et une couche de finition d'une épaisseur de 3 cm
- recréer le gendarme couché situé au droit du garage
- peindre le marquage (éventuelles places de parc).

Profitant de l'ouverture de la route, les canalisations d'eau claires seront refaites. Il s'agit de procéder à la construction de deux traversées, de la mise à niveau de trois regards et du changement de deux bornes hydrantes.

## **3. COÛTS**

### Routes

Installation de chantier	CHF 4'500.- TTC
Démolition – Rabotage (dont 24'000.- élimination HAP)	CHF 49'000.- TTC
Bordures - Pavés	CHF 29'000.- TTC
Revêtement	CHF 83'000.- TTC
Marquage	CHF 4'500.- TTC
Divers et imprévus	CHF 10'000.- TTC
<b>Total routes</b>	<b>CHF 180'000.- TTC</b>

### Services des eaux

Travaux de génie civil	CHF 23'500.- TTC
Travaux d'appareillage	CHF 16'500.- TTC
Divers et imprévus	CHF 5'000.- TTC
<b>Total canalisations</b>	<b>CHF 45'000.- TTC</b>

**COÛT TOTAL DES TRAVAUX** **CHF 225'000.- TTC**

#### **4. FINANCEMENT**

La Municipalité vous propose de financer cet investissement grâce à un emprunt de CHF 225'000.- (100 % de l'investissement).

A ce jour, selon renseignements pris auprès d'un bailleur de fonds, le taux d'intérêts, applicable pour notre commune, est de l'ordre de 1 % pour une durée de 10 ans. La Municipalité sollicitera, en temps utile, plusieurs offres auprès de partenaires financiers et choisira celle qui présentera les meilleures conditions au moment de la signature.

Cet emprunt représentera donc un coût à porter au budget de CHF 2'250.- par an. Ce montant sera réduit, année après année, en fonction des remboursements effectués.

#### **5. MODE DE COMPTABILISATION**

Les travaux concernent plusieurs dicastères. Ils doivent donc être traités de manière différenciée. Il s'agit de :

Routes : CHF 180'000.-

Ce montant sera passé dans un compte d'investissement. Il sera amorti sur une période de 30 ans comme le prévoit la législation en vigueur (les nouvelles normes comptables MCH2, qui devraient bientôt être imposées aux communes, pourraient modifier la durée légale des amortissements dans le sens d'un allongement des divers amortissements), ce qui représentera un coût annuel à porter au budget de CHF 6'000.-.

Cet investissement aura un impact sur les dépenses thématiques de la péréquation intercommunale, ce qui réduira notre charge nette annuelle d'environ 65 %.

Service des eaux : CHF 45'000.-

Ce montant sera amorti en priorité par la réserve affectée au service des eaux (poste 928.01 du bilan). Cette réserve se monte au 31 décembre 2017 à CHF 1'005'368.97.

L'investissement sera donc intégralement amorti par cette réserve et n'impactera pas les budgets futurs.

#### **Synthèse**

Le coût annuel de cet investissement, à porter au budget pour les années à venir, se montera à CHF 8'250.- (intérêt et amortissement), moins l'impact péréquatif sur l'amortissement du volet « routes » de ce préavis.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 04-2018 – Réfection d'un tronçon de la route de Sullens - Demande d'un crédit d'investissement
- ouï le rapport de la Commission des espaces publics chargée d'examiner cet objet
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

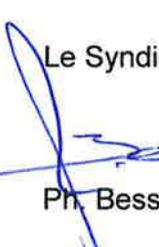
### décide

- d'octroyer le crédit d'investissement de CHF. 225'000.- pour la réfection d'un tronçon de la route de Sullens,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 225'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une hausse des intérêts de CHF 2'250.- annuellement (selon taux d'intérêts estimatif),
- d'accepter le mode de comptabilisation proposé entraînant :
  - une hausse des amortissement de CHF 6'000.- sur 30 ans,
  - l'utilisation de la réserve « service des eaux » à hauteur de CHF 45'000.-.

Penthaz, le 1er novembre 2018

Approuvé par la Municipalité, en l'absence de M. Jean-François Pollien, dans sa séance du 5 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Ph. Besson

La secrétaire :  M. Goy Bommottet

